

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 15/043/2008 – ÉFAI

30 octobre 2008

AU 303/08

Expulsions forcées / Inquiétudes pour la santé

ISRAËL/TERRITOIRES
PALESTINIENS OCCUPÉS

45 habitants du village d'Umm al Kheir,

Le 29 octobre, l'armée israélienne a démolé six maisons et autres structures à Umm al Kheir, un village situé dans les collines du sud d'Hébron, en Cisjordanie. Quarante-cinq Palestiniens se sont retrouvés sans logement à la suite de cette opération.

Dans les habitations démolies vivaient les frères Ali et Salem Muhammad al Hathaleen, leurs proches et ceux de Suleiman et Salem Eid al Hathaleen. Une grande partie des meubles de cette famille ont été endommagés par les ouvriers engagés par l'armée israélienne pour vider les logements avant leur démolition. D'autres structures non résidentielles ont également été démolies, notamment un enclos où se trouvaient les troupeaux des villageois. La plupart des habitants d'Umm al Kheir vivent de l'élevage de chèvres.

Amnesty International est d'autant plus inquiète pour la santé et la sécurité de ces familles sans logement que l'hiver approche et que le climat devient froid et pluvieux. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui se sont rendus sur place juste après l'opération de démolition, ont fourni des tentes et d'autres produits de première nécessité aux habitants d'Umm al Kheir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 14 février 2007, l'armée israélienne a démolé six maisons à Umm al Kheir. Cela faisait plusieurs années qu'elle exerçait des pressions sur les Palestiniens habitant dans ce village afin qu'ils partent, alors qu'ils y vivaient depuis de nombreuses générations. Ces dernières années, plusieurs autres familles d'Umm al Kheir et de villages voisins ont vu leurs logements et leurs enclos pour animaux démolis. Plusieurs centaines d'autres habitants sont sous le coup d'une ordonnance de démolition émise à l'encontre de leurs biens.

Les personnes qui résident à Umm al Kheir et aux alentours craignent que d'autres opérations de démolitions ne soient menées, laissant de nouvelles familles sans abri. L'armée israélienne affirme que les maisons démolies et les autres structures faisant l'objet d'une ordonnance de démolition ont été construites sans permis, mais elle refuse systématiquement d'accorder des permis de construire au Palestiniens habitant dans la « zone C », qui couvre 60 p. cent du territoire occupé de la Cisjordanie.

Dans le même temps, Israël poursuit l'expansion de certaines de colonies, illégales au regard du droit international, sur des terres palestiniennes confisquées illégalement dans les collines du sud d'Hébron et dans d'autres régions des territoires palestiniens occupés. Afin de pouvoir étendre ces colonies, l'armée israélienne force des Palestiniens à quitter ces zones en leur refusant des permis de construire, en démolissant leurs maisons, en les privant de l'accès aux réseaux de distribution d'eau, d'électricité et à d'autres services indispensables. De plus, elle impose des restrictions très strictes à leur liberté de mouvement.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- déplorez le fait que des maisons et d'autres structures non résidentielles, notamment des enclos pour animaux, ont été démolis à Umm al Kheir le 29 octobre ;
- exhortez les autorités à permettre aux villageois de reconstruire leur logement immédiatement et à les protéger de toute autre démolition ou acte de harcèlement ;
- demandez instamment l'abrogation immédiate de toutes les autres ordonnances de démolition émises à l'encontre d'habitations et de propriétés palestiniennes dans cette région ;
- appelez les autorités à instaurer un moratoire sur les démolitions de maisons et les expulsions forcées dans la Cisjordanie occupée en attendant que la législation soit mise en conformité avec les normes internationales ;
- priez-les de lever les restrictions imposées aux villageois palestiniens à Umm al Kheir et dans le reste de la région des collines du sud d'Hébron, afin qu'ils aient notamment accès à l'eau, à l'électricité et à d'autres services indispensables, et qu'ils puissent se déplacer librement dans cette région ainsi qu'entre celle-ci et le reste de la Cisjordanie ;
- demandez que soit ôtée aux autorités militaires israéliennes la responsabilité de réglementer la planification et les constructions dans la « zone C » de la Cisjordanie et dans le reste des territoires palestiniens occupés, et que cette charge soit exclusivement confiée aux communautés palestiniennes locales.

APPELS À :

Ministre de la Défense :

Ehud Barak

Minister of Defence

Ministry of Defence, 37 Kaplan Street, Hakiryia, Tel Aviv 61909, Israël

Fax : +972 3 691 6940

Courriers électroniques : minister@mod.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Président de l'État d'Israël :

President Shimon Peres

President of the State of Israel

The Office of the President

3 Hanassi Street, Jerusalem 92188, Israël

Fax : +972 2 561 1033 ou +972 2 566 4838

Courriers électroniques : public@president.gov.il president@president.gov.il s_peres@netvision.net.il
www.president.gov.il

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Commandant de la Cisjordanie :

Major General Gadi Shamni

Commander, West Bank

Central Commander Office 64, Military Mail 02367 – IDF, Israël

Fax : +972 2 5305741

Formule d'appel : *Dear Major General, / Monsieur,*

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.